

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES... VERS LA BIENTRAITANCE

FINALITÉ DE LA FORMATION :

Prévenir les maltraitements faites aux personnes âgées et/aux personnes handicapées et développer une démarche bientraitance dans les pratiques professionnelles.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

Etre capable de :

- Identifier une situation à risque de maltraitance ou de maltraitance avérée
- Connaître sa responsabilité et les limites de sa responsabilité vis-à-vis de la victime ou du groupe de victimes présumée(s)
- Repérer les acteurs compétents pour aider à résoudre la situation
- Participer à la prévention des situations de maltraitance et à la mise en œuvre de démarches de résolution en lien avec les acteurs compétents, la victime ou le groupe de victimes présumée(s) et/ou son (leur) entourage familial et social. Analyser sa pratique professionnelle dans la relation aux personnes vulnérables accompagnés
- Mettre en œuvre une démarche de bientraitance dans sa pratique professionnelle

PUBLIC ET PRÉREQUIS :

Public : Professionnels, bénévoles, étudiants ou demandeurs d'emploi intervenant ou souhaitant intervenir auprès de personnes âgées et/ou personnes handicapées, à domicile ou au sein d'un établissement.

Prérequis : Maîtrise du français courant (parlé, lu, écrit)

MÉTHODE :

Cette formation est axée sur la prise de conscience par les apprenants du risque de maltraitance dans leur pratique, ainsi que du risque d'être témoins de telles situations. Elle est basée sur des apports théoriques, illustrés par des exemples de cas réels et, surtout, sur une méthode participative des apprenants qui apporteront l'éclairage de leurs expériences professionnelles et leurs questions sur des situations vécues.

Des exercices incitant à l'analyse de sa pratique professionnelle et de ses représentations sur les personnes âgées, handicapées, vulnérables sont également proposés.

Le contenu de l'intervention est adapté en fonction du secteur d'intervention : domicile ou établissement.

DURÉE : 7h

DÉLAIS D'ACCÈS : 7 jours avant le début de la formation

EFFECTIF : 6 à 12 stagiaires

LIEU : salle mise à disposition par le commanditaire

MODALITÉS D'ORGANISATION :

cette formation est organisée à la demande d'un organisme, les inscriptions individuelles ne sont pas acceptées.

Formation en intra ou en inter, en présentiel ou en distanciel (nous consulter)

INTERVENANTS : Formateurs qualifiés 3977

TARIFS : nous consulter

PROGRAMME

- Définition de la maltraitance
- Les différents types de maltraitance
- Les caractéristiques et facteurs de risques de la maltraitance
- La maltraitance, un sujet tabou ?
- Que faire face à une situation suspecte ?
- Le cadre juridique
- Le signalement aux autorités administratives et judiciaires
- Prévenir le risque de maltraitance
- L'appel à ALMA et au 3977
- Le traitement d'une situation par ALMA
- Le concept et les fondamentaux de la bientraitance
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Auto-évaluation de ses pratiques professionnelles
- Travail sur les représentations et les attentes
- Evaluation

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

L'évaluation sera réalisée selon plusieurs niveaux :

Au démarrage: les attentes des apprenants seront recueillies par le formateur au début de la formation pour mesurer l'adéquation avec les objectifs de la formation.

Les connaissances en amont seront évaluées de manière auto-évaluative, par l'intermédiaire d'un test de positionnement.

En cours de formation: les apprenants seront invités par le formateur à échanger sur leur compréhension des éléments pédagogiques vus.

A l'issue de la formation : un test final écrit permettra aux apprenants d'auto-évaluer leurs acquis. De plus, la satisfaction des apprenants sera évaluée à l'aide d'un questionnaire individuel. Il porte sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et les acquis.

A distance de la formation : le commanditaire de la formation évaluera l'impact de la formation sur les participants et sa mise en œuvre via un questionnaire de satisfaction remis dans les 2 mois suivant le terme de la formation.

SUIVI DE FORMATION :

Attestation de formation : Une attestation sera remise aux apprenants à l'issue de la formation attestant de leur entrée, de leur assiduité et de leur participation à la formation.

CONTACT :

Clémence LEPRI

ALMA 24
BP 10038
24002 Périgueux cedex
05 53 53 20 40 - alma24@cassiopea.fr



Nous consulter

Baofara FIDISON

Fédération 3977 contre les maltraitances
01 46 36 00 30 – formation@3977.org